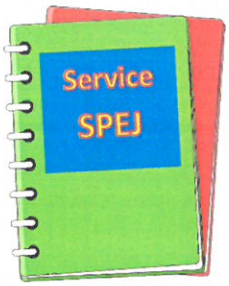
Service Scolaire, Petite Enfance et Jeunesse

Saint-Julien-du-Sault

Service Scolaire, Petite Enfance, Jeunesse



INFORMATIONS
RENTREE SCOLAIRE SEPTEMBRE 2026

Madame, Monsieur,
Chers parents d'élève(s),

A l'approche de la rentrée scolaire 2026-2027, nous vous adressons à vous afin de vous donner toutes les informations utiles pour bien débuter cette future rentrée scolaire.

Les activités périscolaire et extrascolaire diversifiées au sein de nos structures sont les suivantes :

- ✓ Un accueil périscolaire du matin (maternelle et élémentaire)
- ✓ Un accueil périscolaire le midi avec un service de restauration scolaire.
- ✓ Un accueil périscolaire le soir (maternelle et élémentaire)
- ✓ Un accueil les mercredis au centre de loisirs
- ✓ Un accueil pendant les périodes de vacances scolaires au centre de loisirs

Le **service SPEJ** (Scolaire Petite Enfance Jeunesse) est un service municipal qui a pour mission la gestion de tous les temps d'accueils périscolaire et extrascolaire de l'enfant.

Ont été mis en place un règlement intérieur ainsi qu'une tarification harmonisée qui rend ces services accessibles à l'ensemble des familles en fonction du quotient familial, donc des revenus de chacun. Une facture mensuelle unique regroupant l'ensemble des services et prestations est désormais disponible, avec des moyens de paiement adaptés tels que le prélèvement ou le paiement par carte bancaire sur un site dédié.

Vous trouverez ci-après le projet éducatif de notre municipalité ainsi que les tarifs applicables aux différentes activités pour la rentrée prochaine.

Nous vous rappelons qu'un nouveau centre de loisirs est en cours de construction. L'ouverture de cet équipement est prévue le lundi 6 juillet 2026.

En attendant la rentrée scolaire prochaine, nous vous souhaitons, à vous parents et à vos enfants, une belle fin d'année scolaire.



La Direction du SPEJ
Céline GUILLOU

Le Projet éducatif municipal 2026-2027
des Services Périscolaire et Extrascolaire



1/ Nos intentions éducatives :

- Permettre aux enfants de toutes origines sociales et culturelles, de vivre pleinement leurs temps de loisirs.
- Faciliter l'acquisition progressive de l'autonomie, de la tolérance et de la solidarité, dans le respect de soi, des autres, de l'environnement.
- Garantir une continuité éducative dans les différents temps de l'enfant.
- Sensibiliser les enfants au développement durable en leur permettant d'y contribuer.
- Accompagner l'enfant dans son apprentissage de la vie collective et citoyenne.
- Viser l'épanouissement de l'enfant à travers le jeu, le sport, l'expérimentation, la découverte.
- Favoriser une relation confiante et constructive entre les parents et l'équipe d'animation.

2/ Avec quels moyens :

Le pôle **Scolaire Petite Enfance et Jeunesse (SPEJ),** créé et mis en place par la commune de St Julien du Sault, regroupe les différents temps d'accueil des enfants, au sein des accueils collectifs de mineurs de la commune.
Ce service répond ainsi à une cohérence organisationnelle, budgétaire, éducative et pédagogique.

Les locaux sont optimisés afin d'accueillir les enfants dans les meilleures conditions possibles. Ils sont situés :

- **Accueil du matin et du soir maternel** : 1 salle de classe de l'école maternelle + cour
- **Accueil du matin et du soir élémentaire** : 2 salles de l'école élémentaire + cour
- **Pause méridienne** : cantine dans l'enceinte de l'école élémentaire et salle multi-associations + cour
- **Accueil les mercredis et les vacances scolaires** : l'accueil des enfants se fait dans les bâtiments dits « Accueil de loisirs », dans le centre Socio-culturel, la salle polyvalente et le gymnase. Ils sont situés 13 route de Villeneuve à Saint Julien du Sault.

La commune dispose d'un portail famille. Il s'agit d'un espace numérique qui permet aux parents d'effectuer les démarches liées aux activités de leur enfant, depuis un accès sécurisé accessible 7j/7 et 24h/24.
Cela permet une meilleure communication avec les services municipaux.

Tous les temps d'accueil des enfants étant déclarés auprès du Service Départemental à la Jeunesse à l'Engagement et aux Sports de l'Yonne, ils sont soumis à la réglementation en vigueur des accueils collectifs de mineurs, notamment en termes d'encadrement.
L'équipe d'animation est composée de professionnels qualifiés du secteur de l'animation et de la filière technique. Au total, ce sont une douzaine d'agents au service de vos enfants.

Tous les intervenants des différents temps de l'enfant (accueils du matin et du soir, pause méridienne…) sont invités à participer à l'élaboration des projets pédagogiques, et à leur mise en vie, en tenant compte des intentions éducatives citées ci-dessus.

Le bien-être de l'enfant fait l'objet d'une réflexion centrale du projet pédagogique. De même que l'importance du jeu, dans sa fonction essentielle de vecteur d'apprentissage, de communication, d'expression et de coopération.

Tarifs pour la rentrée 2026 / 2027

Tarif de l'accueil méridien

Quotient familial	Enfant de la commune	Enfant domicilié hors Saint Julien
de 0 à 680 €	3,60	4,50
de 681 € à 800 €	3,75	4,65
de 801 € à 1 000 €	3,90	4,80
de 1 001 € à 1 400 €	4,35	4,95
1 401 € et plus	4,55	5,10

Tarif de l'accueil du matin (maternelle et élémentaire)

Quotient familial	Enfant de la commune		Enfant domicilié hors Saint Julien	
	A la matinée	A la semaine (4 jours)	A la matinée	A la semaine (4 jours)
de 0 à 680 €	1,00	3,80	1,30	5,15
de 681 € à 800 €	1,15	4,50	1,35	5,35
de 801 € à 1 000 €	1,20	4,75	1,40	5,55
de 1 001 € à 1 400 €	1,25	4,95	1,45	5,75
1 401 € et plus	1,30	5,10	1,60	6,00

Tarif de l'accueil du soir (maternelle et élémentaire)

Quotient familial	Enfant de la commune		Enfant domicilié hors Saint Julien	
	A la soirée	A la semaine (4 jours)	A la soirée	A la semaine (4 jours)
de 0 à 680 €	1,25	4,75	1,65	6,45
de 681 € à 800 €	1,45	5,65	1,70	6,70
de 801 € à 1 000 €	1,50	5,95	1,75	6,95
de 1 001 € à 1 400 €	1,55	6,20	1,80	7,20
1 401 € et plus	1,60	6,35	2,00	7,50

Tarif des accueils extrascolaires (mercredis et vacances scolaires au centre de loisirs)

Les mercredis et les vacances scolaires	Enfant de la commune				Enfant domicilié hors Saint Julien			
Quotient familial	Journée avec repas	Journée sans repas	1/2 journée avec repas	1/2 journée sans repas	Journée avec repas	Journée sans repas	1/2 journée avec repas	1/2 journée sans repas
de 0 à 680 €	9,00	4,95	6,55	2,50	13,00	7,50	9,25	3,75
de 681 € à 800 €	9,90	5,80	7,05	2,85	13,90	8,35	9,70	4,15
de 801 € à 1 000 €	15,25	10,50	10,00	5,20	20,00	14,40	12,80	7,20
de 1 001 € à 1 400 €	15,55	10,75	10,25	5,40	20,35	14,65	13,05	7,35
1 401 € et plus	17,00	12,10	10,95	6,05	21,85	16,10	13,80	8,50

Une réduction d'1 € par journée et de 0,50 € par 1/2 journée est accordée aux fratries à partir du 2ème enfant

Tarif des accueils extrascolaires (séjours avec le centre de loisirs)



CAMPS / jour comprenant : transport/repas/nuitée	Enfant de la commune	Enfant domicilié hors Saint Julien
Quotient familial		
de 0 à 680 €	31,90	46,00
de 681 € à 800 €	35,20	49,50
de 801 € à 1 000 €	38,50	54,00
de 1 001 € à 1 400 €	44,00	59,80
1 401 € et plus	46,20	63,20

Il est rappelé que ces tarifs sont déterminés d'après les quotients familiaux des familles et qu'en l'absence des justificatifs nécessaires, quel que soit le lieu de domiciliation, le tarif de la tranche la plus haute sera appliqué.

La facturation s'effectuera par période mensuelle sauf en cas de facture inférieure à 15€ auquel cas la facturation sera cumulée sur plusieurs mois.

Vous trouverez dans ce feuillet les documents nécessaires pour l'inscription de votre enfant :

- La demande d'inscription aux écoles de Saint Julien du Sault
- Le dossier d'inscription périscolaire et extrascolaire : **veillez à bien remplir chaque information demandée de manière lisible et notamment les informations médicales concernant votre enfant** (Plan d'Accueil Individuel (P.A.I.), allergies, recommandations…)
- Fiche 1 : fiche d'inscription aux périscolaires (matin, midi et soir)
- Fiche 2 : fiche des inscriptions des mercredis
- Le règlement intérieur **à nous rendre paraphé et signé**
- Un mandat SEPA **à remplir et à nous rendre avec votre Relevé d'Identité Bancaire (RIB) si vous souhaitez payer vos factures par prélèvement mensuel automatique. ⚠ Les informations que vous aurez mentionnées sur le mandat SEPA doivent correspondre à celles du RIB que vous nous fournirez.**

Tous les documents demandés sont à rendre
soit à la Mairie, ou par courriel :
spej@saintjuliendusault.fr

Pour toutes demandes d'informations complémentaires, contactez-le : 03 86 43 45 32 ou le 03 86 63 22 95

